

Conférence de l'OMPI sur la création de partenariats destinés à la mobilisation de ressources pour le développement

Genève, 5 et 6 novembre 2009



www.wipo.int

08.00–09.00 ENREGISTREMENT**09.00–10.15 SÉANCE D'OUVERTURE**

Allocution de bienvenue et exposé liminaire: **Francis Gurry, directeur général de l'OMPI**

Thème n° 1 Les pays les moins avancés (PMA), l'Afrique et les Objectifs du Millénaire pour le développement

Quels sont les besoins des pays en développement, notamment les PMA et les pays africains, aux fins des Objectifs du Millénaire pour le développement?

M. Cheick Sidi Diarra, secrétaire général adjoint de l'ONU, conseiller spécial pour l'Afrique et haut représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Thème n° 2 Innovation et développement

En quoi l'innovation est-elle importante pour le développement et de quelle manière le système de la propriété intellectuelle peut-il appuyer la création, le partage et la gestion des connaissances au service du développement? **(Conférencier à confirmer)**

Thème n° 3 Développement, politiques publiques et propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle est une question politique intersectorielle qui touche un certain nombre de domaines politiques liés au développement (tels que la santé, l'enseignement, l'agriculture, le commerce, etc.). De quelle manière l'OMPI peut-elle, en partenariat avec les organismes de développement, aider les pays en développement à gérer la propriété intellectuelle et garantir l'application d'une politique cohérente adaptée à la diversité de leurs besoins en matière de développement?

S. E. M. Pedro Carneiro de Mendonça, sous-secrétaire aux affaires économiques et techniques (Brésil)

SÉANCE THÉMATIQUE N° 1**10.15–13.00 AIDE AU COMMERCE**

L'initiative Aide pour le commerce vise à attirer l'attention sur l'aide dont ont besoin les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour pouvoir mieux tirer parti de la mondialisation du commerce afin de réduire la pauvreté. De plus en plus, les donateurs s'interrogent sur la manière d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités en matière de commerce. La propriété intellectuelle est un facteur essentiel, mais trop souvent négligé, de renforcement des capacités à cet égard. Que ce soit dans le domaine des marques, des dessins et des modèles industriels, des indications géographiques, du droit d'auteur ou des brevets, la propriété intellectuelle est un élément indispensable aux acteurs économiques des pays développés, des pays en développement et des pays les moins avancés, pour être compétitifs et assurer un développement commercial durable. Cette conférence vise à mettre davantage en évidence l'importance de la propriété intellectuelle dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce et à faire en sorte que les donateurs comprennent que la propriété intellectuelle a un rôle de catalyseur à jouer qu'ils ne peuvent pas se permettre d'ignorer.

M. Michael Roberts, coordonnateur de l'Aide au commerce, Organisation mondiale du commerce

M. Koji Yonetani, directeur des affaires de propriété intellectuelle, ministère des affaires étrangères (Japon)

Introduction Exposés**Cafés éthiopiens**

Exposé présenté par M. Tadesse Meskela (directeur général de l'Oromia Coffee Farmers Co-operative Union, Addis Ababa (Éthiopie)) et M. Getachew Mengistie (consultant en droit de la propriété intellectuelle et avocat; ancien directeur général de l'Office éthiopien de la propriété intellectuelle (EIPO), Addis Abeba) sur l'initiative concernant le dépôt de la marque et la concession sous licence de désignations de cafés éthiopiens de première qualité. Cet exposé vise à souligner l'expérience que l'Éthiopie a acquise en élaborant et en appliquant des stratégies et des mécanismes appropriés en matière de propriété intellectuelle afin de protéger ses cafés de première qualité et d'exploiter leur valeur intrinsèque, dans l'intérêt non seulement des producteurs de café, des commerçants et des distributeurs, mais également des acheteurs et des consommateurs de café.

Protection des obtentions végétales: le secteur de la floriculture au Kenya

Exposé présenté par M. Bas Smit (Kordes Roses East Africa, Nairobi (Kenya)). L'introduction au Kenya de variétés sélectionnées à l'étranger a été facilitée par la mise en place d'un système de protection des obtentions végétales à l'usage des obtenteurs. La disponibilité de ces variétés a joué un rôle essentiel dans le renforcement de la position concurrentielle du secteur des exportations horticoles kényennes sur le marché européen. Le secteur de la floriculture fait actuellement appel à une main d'œuvre abondante et constitue une source de revenu importante pour les petits producteurs installés dans les zones rurales. On estime à 2 millions le nombre de personnes qui travaillent dans le secteur horticole et qui se consacrent essentiellement à des activités de sélection, de production, de conditionnement et de transport. À ces dernières s'ajoutent 3,5 millions de personnes dont l'activité dépend indirectement de cette industrie, notamment dans les secteurs du marketing, du tourisme, de la fabrication de conteneurs, etc. On compte plus de 160 producteurs professionnels, dont des petits producteurs (exploitation inférieure à 4 ha), des producteurs moyens (exploitation allant de 10 à 50 ha) et des grands producteurs (exploitation supérieure à 50 ha). Dans la première phase du développement de cette activité, seuls quelques grands producteurs avaient la mainmise sur ce secteur. Cependant, on compte actuellement plus de 100 producteurs moyens ou grands. En 2003, le Kenya a exporté plus de 61 000 tonnes de fleurs coupées vers l'Europe, pour un montant de 216 millions de dollars É.-U. Sur l'ensemble de la production horticole de 2008, 7 millions de tonnes étaient destinés au marché intérieur, tandis que 403 000 tonnes, soit environ 4% de la production totale, étaient destinés à l'exportation. Cette production a rapporté 1,8 milliard de dollars É.-U. sur le marché intérieur et 1,0 milliard de dollars É.-U. en ce qui concerne les exportations.

Programme Design Africa

Exposé présenté par deux PME africaines – M. Ronel Jordaan (Ronel Jordaan Textiles (Afrique du Sud)) et M. Cheick Diallo (Diallo Designs (Mali)) et l'équipe de "Design Africa" sur le programme "Design Africa" lancé en 2006 par le Bureau de promotion du commerce du Canada pour favoriser l'accès au marché international des entreprises de décoration d'intérieur africaines. Grâce à des séminaires, à des séances de formation et des ateliers de conseils destinés aux créateurs de dessins et modèles susceptibles de susciter un intérêt au niveau international, le programme aide des petites et moyennes entreprises du secteur de la décoration d'intérieur sur le continent africain à renforcer leurs capacités et à établir des liens avec des acheteurs internationaux.

Coopération entre l'OMPI et l'OMC: évaluation des besoins des PMA dans le domaine de la propriété intellectuelle

Exposé présenté par M. Antony Taubman (OMC) et M. Kifle Shenkoru* (OMPI) sur l'évaluation des besoins en matière de propriété intellectuelle dans les PMA en relation avec l'OMC. Suite à la communication à l'OMC et aux donateurs par l'Ouganda et la Sierra Leone de leurs propositions et demandes officielles concernant une évaluation des besoins en matière de propriété intellectuelle, il sera question des travaux entrepris par l'OMPI dans ce domaine et des différentes initiatives prises par l'OMPI en vue d'aider les PMA, et les pays en développement en général, à évaluer leurs besoins en matière de propriété intellectuelle et la façon dont ces travaux peuvent aider les PMA aux fins de l'évaluation des besoins prévue par l'OMC.

Renforcement des capacités des offices de propriété intellectuelle des pays en développement

Exposé présenté par M. Lutz Mailander (OMPI) et M. Rohazar Wati Zuallcoble (directeur général adjoint (propriété industrielle), MYIPO (Malaysia)) sur le Programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI) et sur les mesures prises afin de répondre aux demandes de formation des examinateurs de brevets dans les pays en développement.

EXPOSÉS PRÉSENTÉS PENDANT LA PAUSE DÉJEUNER

13.00–14.00 Campagnes de sensibilisation à la propriété intellectuelle

Exposé présenté par M. John Tarpey (OMPI) sur l'aide fournie par l'OMPI aux pays en développement pour renforcer la sensibilisation aux questions de propriété intellectuelle par l'intermédiaire de campagnes de sensibilisation reposant sur l'utilisation d'un grand nombre de médias et de langues. La plupart de ces activités ont donné lieu à des partenariats ayant joué un rôle clé dans le succès remporté. L'exposé portera sur certains de ces exemples et sur d'autres domaines où l'OMPI s'efforce de travailler en collaboration et en partenariat dans le domaine de la sensibilisation à la propriété intellectuelle.

APRÈS-MIDI

14.00–15.45 Table ronde: Propriété intellectuelle et aide au commerce

Cette table ronde portera sur l'importance des cadres réglementaires qui permettent de créer un environnement propice à l'aide au commerce, l'accent étant mis en particulier sur la politique en matière de propriété intellectuelle. La séance sera animée par Mme Dorothy Tembo* (directrice exécutive du Cadre intégré renforcé, OMC) et M. Antony Taubman (OMC), et des membres de la communauté du développement dont Mme Fiona Shera (DFID (Royaume-Uni)), M. Charles Schwartz (USAID, États-Unis d'Amérique), M. Hans-Peter Egler* (Secrétariat d'État à l'économie (Suisse)) et la Banque africaine de développement*, participeront aux débats avec les participants de la conférence sur les diverses questions soulevées dans le cadre des exposés et sur des questions connexes. L'objectif de cette séance est d'attirer l'attention sur l'aide dont ont besoin les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour franchir les obstacles qui les empêchent de tirer parti de la mondialisation du commerce et, ainsi, réduire la pauvreté.

15.45–18.00 SÉANCE THÉMATIQUE N° 2

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

L'Histoire nous apprend que l'humanité s'est fréquemment tournée vers des solutions techniques pour faire face aux dangers et aux défis auxquels était confrontée la société. Les politiques et les structures visant à stimuler l'innovation technique et, tout aussi important, à faciliter le transfert de technologie vers ceux qui en ont besoin, présentent donc un intérêt direct dans la recherche de moyens permettant à la communauté mondiale de résoudre ces problèmes. Un système de propriété intellectuelle bien conçu et efficace constitue un instrument stratégique pour les États membres soucieux de promouvoir l'innovation et le transfert de technologie dans leur pays.

Conscients du rôle que peuvent jouer des infrastructures efficaces d'appui à l'innovation, des compétences spécialisées en matière de gestion de la propriété intellectuelle et de concession de licences de technologie dans la stimulation de la création et de la diffusion des nouvelles technologies, un certain nombre d'États membres ont déjà pris des mesures en vue d'élaborer et d'adopter des stratégies nationales qui placent les considérations relatives à la gestion et à l'exploitation des actifs de propriété intellectuelle au centre du processus d'élaboration des politiques en matière d'innovation, de science et de technologie, de promotion du commerce et des exportations, de mise en valeur des ressources humaines et d'éducation.

À cet égard, beaucoup reste à faire pour mieux faire comprendre les liens intersectoriels entre la politique en matière de propriété intellectuelle et les objectifs généraux de développement à l'échelle nationale qui couvrent un large éventail de questions de politique publique. L'objectif de cette conférence est d'examiner de quelle manière la propriété intellectuelle peut contribuer à promouvoir d'autres secteurs de politique publique (tels que la santé, l'agriculture, le changement climatique, etc.) et pourquoi il est important que les donateurs prennent cet aspect en considération dans leur travail.

C'est dans le domaine de la politique en matière de propriété intellectuelle que les travaux menés par l'OMPI prennent toute leur signification. En plus de chercher des solutions nouvelles et plus efficaces pour gérer les actifs de propriété intellectuelle, l'OMPI et ses États membres doivent avant tout tenir compte des valeurs et des normes fondamentales qui régissent la protection de la propriété intellectuelle de sorte qu'elles soient adaptées aux objectifs visant à promouvoir la création et la diffusion de la science, de la technologie et de l'innovation. Pour ce faire, il convient de procéder à une réévaluation de la situation mondiale et d'utiliser le cadre mondial de la propriété intellectuelle comme un instrument important d'appui aux entreprises, aux idées et à la création d'emplois et de richesses partout dans le monde. Cette conférence va permettre de poser des questions fondamentales en ce sens et de relancer le débat sur le cadre multilatéral de la propriété intellectuelle.

Introduction [Renseignements sur le conférencier à confirmer](#)

Exposés

Aide aux universités et instituts de recherche dans la région arabe

Exposé présenté par M. Abdalla A. Alnajjar Banihammad (président de l'Arab Science and Technology Foundation (ASTF), Sharjah (Émirats arabes unis)) sur les travaux de l'ASTF visant à aider les instituts de recherche de la région arabe à commercialiser la recherche scientifique par des initiatives telles que la création de bureaux de transfert des techniques.

Transfert de technologie: agriculture et protection des obtentions végétales

M. Jinyoung Yoon (République de Corée) présentera un exposé sur l'expérience acquise par la République de Corée dans le domaine du transfert de technologie et de la protection des obtentions végétales. L'agriculture doit assurer une sécurité alimentaire et un développement économique durables compte tenu des défis mondiaux actuels et à venir. Les nouvelles variétés végétales jouent un rôle essentiel à cet égard en favorisant une agriculture dynamique et durable qui permet de répondre à ces défis; la protection des obtentions végétales est fondamentale pour encourager l'amélioration des plantes et transmettre cette technique aux agriculteurs. Depuis la mise en place d'un système de protection des obtentions végétales en République de Corée, de nombreux chercheurs du monde académique ont participé à la sélection de variétés commerciales et, en ce qui concerne certaines cultures (exemples du riz et du lis), des agriculteurs ont également participé à cette sélection (obteneurs-agriculteurs). L'exception en faveur de l'obteneur prévue dans la Convention UPOV signifie que les obteneurs peuvent librement utiliser des variétés protégées dans leurs programmes de sélection. À ce titre, des obteneurs coréens ont utilisé des variétés protégées sélectionnées à l'étranger afin de mettre au point de nouvelles variétés présentant un intérêt pour le marché intérieur et le marché mondial.

Transfert de technologie: Réseaux de recherche-développement et services communs de propriété intellectuelle

L'OMPI et 10 institutions partenaires ont conçu et mis en œuvre un projet interdisciplinaire visant à aider des institutions de recherche-développement de pays en développement à protéger, à gérer et à commercialiser leurs réalisations. Ce projet est fondé sur des réseaux de recherche-développement et des services communs de propriété intellectuelle et sert de modèle en vue de promouvoir la collaboration scientifique, d'améliorer les résultats, d'optimiser l'affectation des ressources à l'aide d'économies d'échelle et de réduire les coûts de la recherche et de la protection de la propriété intellectuelle, de la gestion et de la commercialisation au sein des instituts appartenant au réseau. Ce projet a été mis en œuvre dans le secteur de la recherche-développement en matière de santé de certains pays en développement, dont la Colombie.

S'appuyant sur les bons résultats obtenus, la Colombie veille à la durabilité du réseau de recherche-développement en matière de santé et des services communs de propriété intellectuelle et met en place le même modèle dans deux autres secteurs, à savoir l'agriculture et l'énergie. La première partie de l'exposé présenté par M. Edwin A. Cristancho Pinilla (coordonnateur du groupe des sciences, de la technologie et de l'innovation du Ministère national de la planification (Colombie)) sera consacrée à un examen détaillé de l'expérience colombienne.

Dans la deuxième partie de l'exposé, M. Sanaa Botros (membre de l'équipe spéciale du Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques (ANDI), Theodor Bilharz Research Institute (Égypte)) et Mme Bernadette Ramirez (ANDI/TDR) feront une synthèse des débats en cours avec l'OMPI sur la coopération future fondée sur l'information en matière de brevets et le réseau de recherche-développement de l'OMPI et les services communs de propriété intellectuelle aux fins de la gestion de la propriété intellectuelle par l'ANDI (p. ex., utilisation de programmes de formation et de matériel d'information mis au point par les réseaux de recherche-développement et les services communs de propriété intellectuelle). La réunion visant à engager le plan d'activités pour le Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques (ANDI) a eu lieu au Cap, au début du mois d'octobre 2009, et a permis d'adopter le plan stratégique et commercial pour l'ANDI (2010-2015), présenté par l'équipe spéciale comme un moyen de faire augmenter le nombre de nouveaux produits de santé mis au point en Afrique par des Africains; l'ANDI permettra de renforcer ces liens intercontinentaux, en finançant la recherche collaborative en réseaux entre pays ainsi qu'en appuyant l'infrastructure informatique et la négociation et la gestion des droits de propriété intellectuelle, dont les brevets. Les participants de la réunion ont invité instamment les organisations internationales, dont l'OMS, l'UNESCO, l'OMPI, l'OMC, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement à appuyer la rapide mise en œuvre du plan stratégique et commercial de l'ANDI et à fournir un appui technique selon que de besoins; ils ont aussi appelé l'OMS et la Banque africaine de développement à travailler en collaboration avec des partenaires pour parvenir très rapidement à la création d'un fonds de l'innovation africain.

Centre de recherches pour le développement international (CRDI (Canada)): projet intitulé "accès aux connaissances brevetées pour favoriser l'innovation"

Exposé présenté par Mme Veena Ravichandran, titulaire d'un doctorat (administratrice de programmes principale, domaine de programme Innovation, politique et science (IPS) du Centre de recherches pour le développement international) sur l'initiative de programme Innovation, technologie et société (ITS) du CRDI, qui finance actuellement un projet mondial visant à recenser les moyens de rendre les techniques et les connaissances brevetées plus facilement accessibles à la recherche et à l'innovation. Les législations nationales sur les brevets comprenant des clauses sur l'exemption de la recherche d'une manière pratique, la concession de licences obligatoires pour l'exploitation de techniques brevetées particulières et le recours à des communautés de brevets et à des chambres de compensation en vue de partager les connaissances, constituent quelques exemples à cet égard. Le projet de l'ITS intitulé "Accès aux connaissances brevetées pour favoriser l'innovation" subventionne neuf jeunes chercheurs, sélectionnés à l'issue d'un appel à propositions lancé au niveau mondial, chargés d'étudier comment ces possibilités peuvent être éventuellement exploitées dans le cadre de leur législation nationale et du contexte socioéconomique national. Ces chercheurs sont originaires du Botswana, du Brésil, du Cameroun, de la Chine, de l'Inde, du Mexique, des Philippines et de la Tanzanie et en sont actuellement au stade final de leurs recherches. Ces recherches appartiennent à trois catégories d'exploitation de l'information brevetée, à savoir les licences obligatoires, les communautés de brevets et les exceptions de la recherche. On espère que ce projet permettra d'appuyer le renforcement des capacités de recherche dans ces pays, autour des droits de propriété intellectuelle et de la législation nationale sur les droits de propriété intellectuelle, en vue d'améliorer les capacités de recherche et d'innovation au niveau national.

Centres d'appui à la technologie et à l'innovation

L'accès à l'information relative à l'état de la technique constitue un volet important du processus d'innovation. En principe, les innovateurs s'appuient sur les travaux de recherche réalisés par des tiers et doivent tirer parti le plus efficacement possible de leurs ressources, souvent limitées. Au cours de la procédure d'obtention d'un brevet qui s'ensuit éventuellement, l'accès aux brevets et demandes de brevet précédemment publiés aide à établir la nouveauté d'une invention, à éviter toute atteinte à des brevets d'inventions d'autres personnes, et à améliorer le processus de rédaction du brevet et, ainsi, la qualité d'une demande de brevet.

L'objectif des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (TISC) est de fournir aux sociétés et aux instituts de recherche locaux des services d'experts en matière de recherche d'informations techniques. Ces centres devraient proposer des ressources, telles qu'un accès en ligne à des bases de données sur les brevets et à des revues scientifiques et techniques, ainsi qu'une assistance pour effectuer des recherches dans ces collections vastes et complexes qui renferment des dizaines de millions de documents. Un nouveau programme de l'OMPI vise à aider les offices des pays en développement et des PMA à mettre en place des centres d'appui à la technologie et à l'innovation. Ce programme, qui débutera en 2009, sera fondé sur l'expérience réussie de centres analogues dans des pays en développement.

En ce qui concerne l'accès aux revues scientifiques et techniques, l'exposé portera aussi sur le programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (aRDi), coordonné par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en collaboration avec ses partenaires de l'industrie de l'édition et visant à faciliter l'accès à l'information scientifique et technique dans les pays en développement. En améliorant l'accès à la documentation relative à divers domaines scientifiques et techniques, le programme aRDi vise à renforcer la capacité des pays en développement à participer à l'économie mondiale du savoir; et à aider les chercheurs des pays en développement à trouver et à développer de nouvelles solutions aux défis techniques auxquels ils sont confrontés à l'échelle nationale et internationale.

À ce jour, 12 éditeurs permettent à 107 pays en développement d'accéder à plus d'une cinquantaine de périodiques par l'intermédiaire du programme aRDi.

Table ronde – Science, technologie et innovation au service du développement: la propriété intellectuelle, une question intersectorielle liée au développement

Cette table ronde a pour but d'examiner le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement après les exposés présentés et le rôle intersectoriel de la propriété intellectuelle en ce qui concerne d'autres secteurs de politique publique, notamment les politiques qui ont une incidence sur le développement (santé, enseignement, changement climatique). Cet examen permettra de déterminer pourquoi il est nécessaire que les organismes de développement et d'autres partenaires du développement intègrent la propriété intellectuelle dans leurs stratégies de développement et aident les pays en développement à mettre en place une politique intersectorielle cohérente au service de leurs besoins économiques, sociaux et culturels. Cette table ronde a également pour but d'examiner la question du transfert de technologie et les moyens de financer des projets ayant trait à la propriété intellectuelle et concernant la science, la technologie et l'innovation au service du développement. Parmi les experts présents, en plus des représentants gouvernementaux et des spécialistes de l'OMPI, figureront M. Alfred Watkins (Banque mondiale), M. Richard Wilder (Microsoft), Mme Veena Ravichandran (CRDI) et M. Bowman Heiden (Qatar Science and Technology Park et Qatar Foundation).

LA FRACTURE NUMÉRIQUE: LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Le système de droit d'auteur a un rôle essentiel à jouer pour aider à combler le fossé numérique. Dans un environnement technologique qui évolue rapidement, il est important de s'assurer que le cadre juridique international permet de promouvoir la diffusion à grande échelle de la créativité au service du développement culturel, social et économique de l'ensemble des pays. À ce titre, la présente conférence portera en particulier sur les besoins des pays en développement et des PMA. La concession de licences et la gestion efficace des droits sont essentielles à la réussite de la mise en place d'un environnement numérique et nécessitent des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation spécialement adaptées à chaque pays. Les techniques permettant de recenser des œuvres créatives, de les enregistrer et de les préserver deviennent des instruments essentiels en vue d'une diffusion sûre, riche et conviviale des savoirs. En outre, des études nationales sur la contribution économique des industries de la création peuvent servir à l'élaboration de politiques fondées sur des faits et aider les pays en développement à intégrer ces considérations de politique générale dans leurs stratégies nationales de développement. Parmi les nouveaux domaines d'intérêt pour les créateurs figurent les questions liées aux modèles commerciaux et à l'évaluation de la propriété intellectuelle dans certaines industries de la création.

Compositeurs, écrivains, musiciens, chanteurs, artistes et autres individus de talent sont l'une des principales richesses d'un pays. Leur génie créateur enrichit notre vie culturelle. Pour développer leurs talents et les encourager à créer, nous devons motiver ces personnes, notamment en les rémunérant en échange de l'autorisation d'utiliser leurs œuvres. Pour ce faire, un moyen efficace consiste à recourir aux organisations de gestion collective qui sont un lien important entre les créateurs et les utilisateurs d'œuvres protégées par le droit d'auteur car elles garantissent aux créateurs en tant que titulaires de droits une rémunération pour l'utilisation de leurs œuvres. L'assistance juridique et technique fournie par l'OMPI est axée sur le développement et porte sur la promotion et la création d'infrastructures de gestion collective. L'exportation de contenus numériques (films, animation, photos, etc.) et, en particulier, d'œuvres musicales en ligne, constitue une source potentielle inexploitée de nouvelles recettes pour l'économie des pays en développement.

Afin de libérer ce potentiel, il est nécessaire d'aider les sociétés de l'industrie musicale ainsi que les musiciens indépendants à accéder aux nouveaux marchés numériques, à vendre leur musique à partir de leurs propres sites Web, et à surveiller l'utilisation en ligne de leurs œuvres. L'OMPI aide les pays en développement à renforcer leurs capacités par l'intermédiaire d'activités concrètes axées sur les entreprises.

[Informations sur les conférenciers à confirmer](#)

Introduction Exposés

La culture en tant que source de subsistance durable: formation pratique dans le domaine de la documentation culturelle et de la gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des communautés locales

Exposé présenté par Mme Ann Sintoyia Tome (Maasai Cultural Heritage Foundation Culture (Kenya)). La culture, en tant que manifestation de l'identité d'un peuple tout en constituant un gage de création et de dynamisme, constitue un atout économique et un élément fondamental du développement durable. Les expressions culturelles traditionnelles, telles que la musique, l'art et les interprétations et exécutions, peuvent constituer une source de revenu et d'emploi pour les communautés autochtones et locales.

Le projet de l'OMPI relatif au patrimoine créatif permet d'offrir une formation pratique aux communautés autochtones et locales en ce qui concerne l'enregistrement, la numérisation et la diffusion de leurs expressions culturelles créatives et la gestion des questions de propriété intellectuelle ainsi que les différentes options disponibles en la matière. L'OMPI, en partenariat avec le centre American Folklife de la Bibliothèque du Congrès, le Centre for Documentary Studies de l'Université Duke et l'entreprise National Museums of Kenya, a organisé une formation pilote pour la communauté Maasai de Laikipia (Kenya) en 2008 et en 2009. Le programme de formation pratique intensif a notamment porté sur la planification des projets, l'éthique en matière de recherches, la photographie, les techniques d'enregistrement sonore et audiovisuel, les méthodes d'archivage numérique et l'élaboration de bases de données et de sites Web.

En collaboration avec l'Office du droit d'auteur des États-Unis, le personnel de l'OMPI a assuré l'élément propriété intellectuelle de la formation. L'OMPI a acheté un matériel d'enregistrement de base et d'autres matériels touchant aux techniques de l'information et de la communication pour la communauté, aidé celle-ci à élaborer ses propres politiques et protocoles en matière de propriété intellectuelle et renforcé les liens établis entre la communauté, le musée national et les offices de propriété intellectuelle nationaux au Kenya. Les premiers résultats de l'évaluation de ce projet pilote sont encourageants et l'OMPI et ses partenaires ont reçu plusieurs demandes d'autres communautés pour participer à un programme de ce type. Des institutions culturelles, telles que des musées et des services d'archives des pays en développement, ont également demandé de pouvoir bénéficier d'un tel programme de formation.

Promouvoir l'accès aux documents de lecture pour les aveugles et les malvoyants (Le projet VIP)

Exposé présenté par M. Chris Friend de l'Union mondiale des aveugles, et Mme Tarja Koskinen-Olsson, président honoraire de l'International Federation of Reproduction Rights Organizations (IFRRO). À l'heure actuelle, les personnes aveugles, malvoyantes ou ayant des difficultés de lecture n'ont accès qu'à un nombre très limité d'œuvres disponibles localement. Ce projet vise dans l'ensemble à utiliser les instruments qu'offre le droit d'auteur pour donner accès à ces personnes à une bibliothèque mondiale d'œuvres disponibles dans les pays en développement et dans les pays développés.

La réalisation de cet objectif passera par deux sous-projets complémentaires établis par la plate-forme des parties prenantes créée par l'OMPI. Le premier concerne l'organisation des tâches pour mettre en place une infrastructure technique mondiale. Le deuxième concerne le développement d'un réseau international d'intermédiaires visant à établir un système de confiance qui permette la diffusion de fichiers d'un pays à l'autre.

La phase d'élaboration et de mise en œuvre prendra trois ans. Au départ, l'accent sera mis sur la question du développement technique. Ensuite, au fur et à mesure que les normes seront intégrées, l'accent sera mis sur les questions de la promotion et de la formation. Un projet pilote permettra par la suite de mener des campagnes de sensibilisation dans les pays disposant de peu de capacités, notamment dans les PMA et en Afrique.

On cherche des financements, soit pour des modules particuliers, soit sous forme de contribution au prorata dans le cadre du projet dans son ensemble.

Commerce relatif aux contenus numériques: musique en ligne – possibilités d'exportation pour les pays en développement

Exposé présenté par Mme Rokhaya Daba Sarr (Bureau Export de la Musique Africaine et Tringa Musiques et développement) sur le projet de commerce relatif aux contenus numériques organisé par l'OMPI et le CCI. Ce projet, organisé en collaboration avec le Centre du commerce international (CCI), vise à aider les pays en développement à élaborer des solutions pour commercialiser et exporter du contenu numérique en ligne, en particulier de la musique numérique.

Les ressources mobilisées doivent servir à aider ces pays à mieux intégrer le contenu numérique dans la chaîne des valeurs de la musique en ligne et le marché numérique. Il s'agit d'un projet très concret axé sur les entreprises proposant une formation à la création de marchés et à la diffusion de contenu numérique qui s'appuie sur le développement des compétences électroniques et à la création de réseaux de collaboration avec les principaux distributeurs mondiaux de musique en ligne.

Table ronde: Comblent l'écart numérique – La propriété intellectuelle dans l'environnement numérique

Cette table ronde portera sur les diverses questions liées au droit d'auteur dans l'environnement numérique, du point de vue de l'industrie musicale (Mme Rokhaya Daba Sarr (Sénégal)), de l'industrie cinématographique (M. Madu C. Chikwendu, MCM Group (Nigéria)) et de l'industrie de l'édition (M. Brian Wafawarowa*, New Africa Books) dans les pays en développement. L'exportation de contenus numériques constitue une source potentielle inexploitée de nouvelles recettes pour l'économie des pays en développement. L'OMPI aide les pays en développement à renforcer leurs capacités par l'intermédiaire d'activités concrètes axées sur les entreprises et collabore avec les pays en développement afin d'identifier des partenaires du développement dans le cadre de ces travaux. Cette table ronde vise à examiner ces questions et à déterminer quels types de partenariats doivent être établis pour accélérer ces travaux.

EXPOSÉS PRÉSENTÉS PENDANT LA PAUSE DÉJEUNER

13.00 -14.00 Le nouveau programme de partenariat commercial de l'ONU

M. Matthew Gow (chef de projet chez Global Hand) présentera un exposé sur le nouveau site Web de l'ONU consacré aux partenariats commerciaux <http://business.un.org>. Ce nouveau site Web va faciliter les échanges entre le secteur privé et le système des Nations Unies et contribuer à la création de nouveaux partenariats. Il va également permettre aux institutions spécialisées de l'ONU de nouer des relations avec le secteur privé et de guider les entreprises dans la création de partenariats appropriés.

APRÈS-MIDI

14.15 – 14.45 Incidence de la propriété intellectuelle sur le développement: études économiques

M. Carsten Fink (économiste en chef à l'OMPI) présentera les travaux que devra réaliser la division des études économiques nouvellement créée à l'OMPI. Ces travaux visent à répondre à la demande croissante en matière d'analyse de l'incidence économique des systèmes de propriété intellectuelle. La première étape de ce processus consiste à élaborer des méthodes, fondées sur les pratiques recommandées et sur les méthodes de recherche économique existantes. Ces méthodes seront publiées en tant que ressources pour les chercheurs du monde entier. Ces travaux fourniront en outre aux activités de l'OMPI un nouvel instrument de recherche économique.

Introduction Informations sur les conférenciers à confirmer

Table ronde: Partenariats public-privé pour la propriété intellectuelle et le développement

Ces dernières années, l'ONU a lancé un certain nombre d'initiatives en vue de nouer des relations avec le secteur privé, notamment dans l'optique d'un appui aux travaux menés par l'Organisation dans les pays en développement. Cette opération visait à mettre à profit les compétences, les connaissances et les ressources du secteur privé afin de répondre, en partenariat avec le système des Nations Unies, aux besoins de développement de ces pays et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette expérience a été riche d'enseignements sur les moyens les plus efficaces de développer de tels partenariats et, à ce titre, des directives appropriées ont été élaborées afin d'assurer leur bon déroulement. Les compétences, les connaissances et les ressources précises du secteur privé ne sont nulle part plus adaptées qu'au domaine de la propriété intellectuelle. L'objectif de cette table ronde est d'offrir la possibilité de tirer parti de l'expérience d'autres institutions spécialisées de l'ONU et d'examiner les partenariats public-privé actuellement mis en place par l'ONU et les directives élaborées au sein de l'ONU. À ce titre, l'objectif sera d'aider l'OMPI à définir les prochaines étapes qui pourraient lui permettre de mettre en place de tels partenariats public-privé en faveur du développement, tout en s'assurant que des directives appropriées sont mises en place pour offrir les garanties nécessaires pour toutes les parties prenantes, à savoir les pays en développement, l'OMPI et les partenaires du secteur privé.

16.00 – 18.00 **SÉANCE DE RÉCAPITULATION ET DE CLÔTURE**

Séance récapitulative: Mobilisation et gestion de ressources extrabudgétaires consacrées à la propriété intellectuelle et au développement à l'OMPI

Animateur: M. Sherif Saadallah, directeur exécutif du Département des relations extérieures (OMPI)

Cette discussion de groupe sera l'occasion d'étudier les expériences des donateurs actuels de l'OMPI en ce qui concerne le travail réalisé avec l'Organisation et d'étudier les possibilités d'améliorer les efforts déployés dans ce domaine. Elle offrira la possibilité d'envisager des modes de financement et de gestion supplémentaires et différents pour de nouveaux donateurs potentiels. La discussion s'appuiera également sur les divers exposés et les réunions de groupes d'experts qui ont eu lieu durant la conférence afin d'aider à définir et à énoncer certaines des prochaines étapes en ce qui concerne la façon de répondre à la recommandation n° 2 du Plan d'action pour le développement et qui permettront à l'OMPI d'aider au mieux les pays en développement à répondre à leurs besoins de développement, notamment grâce aux contributions des donateurs et à la constitution d'un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires au sein de l'OMPI, destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique par des ressources budgétaires et extrabudgétaires pour promouvoir notamment l'exploitation juridique, commerciale, culturelle et économique de la propriété intellectuelle dans ces pays. Parmi les experts présents figureront M. Jorge Ávila (président de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) du Brésil), M. Joji Yonetani (directeur chargé des questions de propriété intellectuelle au sein du Ministère des affaires étrangères à Tokyo) et M. Jean-Baptiste Mozziconacci (directeur de la coopération technique à l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) de France).

SÉANCE DE CLÔTURE

Discours de clôture de M. Geoffrey Onyeama, sous-directeur général